

**Plan local d'urbanisme  
et modification du périmètre  
de protection des moulins à vents  
de Barbâtre**

**AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 24 septembre 2018, le maire de Barbâtre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur le projet de Plan local d'urbanisme et la modification des moulins vents de la commune de Barbâtre.

Cette enquête se déroulera du lundi 22 octobre 2018, à partir de 9 h 00 au vendredi 23 novembre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus.

M. Jean-Paul Christiny, gendarme en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision n° E18000179/44 du président du tribunal administratif de Nantes en date du 17 juillet 2018.

Pendant la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquêtes seront déposés en format "papier", en mairie de Barbâtre, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Barbâtre.

Il sera également mis en ligne, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la commune de Barbâtre à l'adresse suivante : [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

Les dossiers seront accompagnés des avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementales.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre "papier", déposé en mairie de Barbâtre, où il sera tenu à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur, en mairie de Barbâtre, ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [enqueteepubliquebarbatre@gmail.com](mailto:enqueteepubliquebarbatre@gmail.com) (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

Les observations et propositions du public seront consultables sur le site internet de la commune de Barbâtre à l'adresse précitée.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Barbâtre, aux jours et heures suivants :

- lundi 22 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,

- mardi 30 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,

- jeudi 8 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 16 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 (heure de clôture de l'enquête).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Barbâtre, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise en ligne sur le site internet de la commune : [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

et déposée à la mairie de Barbâtre pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation, au conseil municipal de Barbâtre ; ainsi que la modification du périmètre de protection des moulins à vents.

Renseignements auprès du service urbanisme de la mairie de Barbâtre, au 02 51 39 68 58.

Préfecture de LA VENDEE

**SOCIÉTÉ CENTRALE  
ÉOLIENNE DU MILLARD**

**Parc éolien des Marzières  
d'une puissance de 13,2 MW  
et comprenant 8 éoliennes  
à Saint-Jean-de-Beugne  
et Sainte-Gemme-la-Plaine**

**AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-497 du 14 août 2018 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS Centrale Éolienne du Millard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien, est soumise à enquête publique dans les communes de Saint-Jean-de-Beugne et Sainte-Gemme-la-Plaine pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 4 octobre 2018 à 9 h 00 au lundi 5 novembre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairies de Saint-Jean-de-Beugne et Sainte-Gemme-la-Plaine, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ces lieux sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Président : M. Claude Mathieu, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite. Membres : Mme Anne-Claire Maugrion, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, M. Denis Gallois, attaché principal d'administration en retraite.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations écrites et orales du public à la mairie de Saint-Jean-de-Beugne et Sainte-Gemme-la-Plaine de la manière suivante :

Mairie de Saint-Jean-de-Beugne :

Date, heure :

- jeudi 4 octobre 2018, 14 h 30-17 h 30,

- lundi 8 octobre 2018, 13 h 30-17 h 00,

- vendredi 12 octobre 2018, 9 h 00-12 h 30,

- lundi 15 octobre 2018, 13 h 30-17 h 00,

- vendredi 19 octobre 2018, 9 h 00-12 h 30,

- jeudi 25 octobre 2018, 14 h 30-20 h 00,

- mardi 30 octobre 2018, 9 h 00-12 h 30,

- lundi 5 novembre 2018, 13 h 30-17 h 00.

Mairie de Sainte-Gemme-la-Plaine :

Date, heure :

- jeudi 4 octobre, 9 h 00-12 h 00,

- mercredi 10 octobre 2018, 9 h 00-12 h 00,

- lundi 15 octobre 2018, 9 h 00-12 h 00,

- mardi 23 octobre 2018, 9 h 00-12 h 00,

- samedi 27 octobre 2018, 9 h 00-12 h 00,

- samedi 27 octobre 2018, 9 h 00-12 h 00.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention expresse du président de la commission d'enquête :

- par écrit, au siège de l'enquête, mairie de Saint-Jean-de-Beugne 22, rue des Mottes, 85210 Saint-Jean-de-Beugne,

- par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : [enqueteepublique.vendee3@orange.fr](mailto:enqueteepublique.vendee3@orange.fr)

(en précisant en objet : enquête publique, parc éolien des Marzières).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisée seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

(rubrique publications, communes de Saint-Jean-de-Beugne et Sainte-Gemme-la-Plaine).

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'arrêté précité, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse

**Vie des sociétés**

**Adecia**  
experts-comptables

**ARTHUR ET LES ARBRES**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 4 000 euros  
Siège social : 41, chemin du Puy-Gros  
85130 LA VERRIE  
809 559 081 RCS La Roche-sur-Yon

**AVIS**

Aux termes d'une décision en date du 30 mai 2018, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La Gérance.

**igam**  
EXPERTISE COMPTABLE

**SCI ROY**

Au capital de 9 144 euros  
29, rue de l'Océan  
85600 BOUFFÉRE  
RCS La Roche-sur-Yon 391 287 836

**TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal d'AGE du 10 septembre 2018, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 29, rue de l'Océan, 85600 Boufféré à 32 bis, rue des Mimosas, 85670 Saint-Christophe-du-Ligneron, à compter du 10 septembre 2018.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis  
La Gérance.

**CESSION DE FONDS**

Suivant acte sous seing privé en date à La Roche-sur-Yon (85) du 28 septembre 2018 enregistré au SPFE La Roche-sur-Yon, le 2 octobre 2018, dossier 2018 00045416 référé 8504P01 2018 A 03879, M. Alain Sauvette et Mme Aurélie Ménardeau épouse Sauvette demeurant 7, boulevard des Capucines, (85190) Maché, immatriculés au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 500 216 122, exploitant un fonds artisanal et de commerce sis 1, rue du Vivier, (85190) Maché, ont cédé à la société Mahy SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 1, rue du Vivier, (85190) Maché, immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon sous le numéro 841 432 909, représentée par M. Stéphane Mahy et Mme Élodie Mahy, cogérants, un fonds artisanal et de commerce de «boulangerie, pâtisserie confiserie» exploité 1, rue du Vivier, (85190) Maché au prix de 110 000 euros, soit 94 000 euros au titre des éléments incorporels et 16 000 euros au titre des éléments corporels. L'entrée en jouissance a été fixée au 28 septembre 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication au Boddac au cabinet TGS France Avocats 31, rue Benjamin-Franklin, 85000 La Roche-sur-Yon et les correspondances au Cabinet TGS France

**VALDEFIS**

Forme : SARL  
Siège social : La Loge  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE  
447 952 714 RCS La Roche-sur-Yon

**CAPITAL SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2018, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 144 480 euros à 192 480 euros. L'article 8 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de La Roche-sur-Yon.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 septembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile.  
Dénomination : AD Holding.  
Siège social : 2, rue de la Loge, 85000 La Roche-sur-Yon.

Objet : l'acquisition et la gestion de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer, l'acquisition et la gestion de tous biens meubles et immeubles, droits mobiliers et immobiliers et de toutes valeurs mobilières.  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : mille (1 000) euros.  
Apports en numéraire : mille (1 000) euros.

Gérance : Mlle Aurélie Douillard, demeurant 1, placette du Héron à Le Poiré-sur-Vie (85170), pour une durée illimitée. Immatriculation : au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 septembre 2018, à La Boissière-de-Montaigu (Vendée).

Dénomination : Transports Jaunet.  
Forme : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 30, domaine du Rivage, 85600 La Boissière-de-Montaigu.

Objet : le transport public routier de marchandises, et la réalisation de toutes prestations de manutention de marchandises ; la location de véhicules industriels, avec ou sans chauffeur.

Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 9 000 euros.

Gérant : M. Cédric Jaunet, demeurant 30, domaine du Rivage, 85600 La Boissière-de-Montaigu.

La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.

Pour avis  
La Gérance.

**Autres légales**

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE NOM PATRONYMIQUE**

Mme Darel (Céline), née le 28 mai 1997 à Valenciennes (Nord), demeurant 2a, rue des Violettes, 85290 Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), dépose une requête auprès du garde des Sceaux afin de s'appeler à l'avenir Marchal.

Pour avis.

**AVIS DE SAISINE  
DE LÉGATAIRE UNIVERSEL  
DÉLAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile

Mermoz à Bouguenais

h-co.fr  
rim, 62, rue de l'Ou-  
ail uniquement :  
lus tard.  
lu DPGF.  
019.

contacter par mail :

ARD  
exploiter  
e-la-Plaine

n application de la lé-  
nement, la demande  
ard, en vue d'obtenir  
d composé de six éco-  
le livraison électrique  
commune de Sainte-

di 4 octobre 2018 à  
dre connaissance de  
l'autorité environne-  
tre ouvert à cet effet  
ouverture de la mairie  
3 lieu sur un poste in-  
horaires et pendant

unal administratif de  
s en retraite.  
tion publique territo-  
en retraite.  
en personne les ob-  
e-la-Plaine de la ma-